



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

La Commission scolaire des Phares obtient 2,5 millions \$ dans le cadre de la mesure « *Maintien des bâtiments* »

Rimouski, le 5 février 2008 – Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport annonce le versement d'une somme de 2,5 millions \$ à la Commission scolaire des Phares, dans le cadre de la mesure « *Maintien des bâtiments* ».

Cette mesure fait partie des initiatives mises de l'avant dans le *Plan québécois des infrastructures* qui comporte des investissements de l'ordre de 30 milliards de dollars sur une période de cinq ans. De ce montant, 5,6 milliards \$ seront consacrés à la préservation et à la remise en état du patrimoine scolaire, dont 3,3 milliards \$ pour les commissions scolaires.

Ces sommes investies viennent également confirmer que les écoles sont plus que des lieux d'apprentissage pour les jeunes, mais de véritables milieux de vie. Dans une lettre adressée au président de la Commission scolaire des Phares, monsieur Raymond Tudeau, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Michelle Courchesne, précise que « *plus les établissements d'enseignement seront propres, sains, attrayants et sécuritaires, plus les jeunes auront le goût d'y passer du temps, d'y réussir et d'y réaliser des projets d'avenir.* » À partir de 2007-2008, une enveloppe récurrente de 230,5 millions de dollars sera consacrée, à l'échelle du Québec, à la mesure « *Maintien des bâtiments* » et elle sera indexée annuellement.

Après l'analyse des demandes présentées par la Commission scolaire des Phares dans le cadre de cette mesure, le Ministère lui accorde donc une somme de 2,5 millions de dollars pour permettre la réalisation de projets d'amélioration d'immeubles. Ces projets seront réalisés, en grande partie, durant l'été 2008.

Les projets retenus sont les suivants :

* Réfection de la toiture de l'école Élisabeth-Turgeon	260 000 \$
* Réfection de la toiture (phase 2) de l'école Saint-Jean	160 000 \$
* Remplacement des fenêtres de l'école de l'Estran	500 000 \$
* Remplacement des fenêtres de l'école l'Écho-des-Montagnes	460 000 \$

* Réfection de la toiture du gymnase de l'école l'Écho-des-Montagnes	180 000 \$
* Réfection de la dalle de béton de l'entrée Mistral-CFP Mont-Joli-Mitis	150 000 \$
* Réfection de la toiture des ailes D (phase 2) et R de l'école Paul-Hubert	250 000 \$
* Réfection du parement extérieur de la piscine (phase 2) Paul-Hubert	550 000 \$

La Commission scolaire des Phares obtient une aide financière, dans le cadre de la mesure « *Maintien des bâtiments* », pour une troisième année consécutive. Le montant versé s'ajoute au budget annuel de 1,5 million de dollars consacré à l'entretien des bâtiments. Il faut aussi compter environ 600 000 \$ en projets d'immobilisations autres que ceux subventionnés par le Ministère.

Le président, monsieur Raymond Tudeau, se réjouit que l'aide ministérielle puisse contribuer directement à l'amélioration du cadre de vie des élèves et du personnel, en favorisant ainsi leur mieux-être, la transmission des connaissances et leur épanouissement personnel et social.

-30-

Source : Raymond Tudeau
Président
Commission scolaire des Phares
723-9485